



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Dates de convocation : 2 et 9 décembre 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Italo GARD, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Daniel FAVRE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, María-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

Procurations

M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Dominique PETITJEAN
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX
M. Alain GATTELET a reçu procuration de Mme María-Hélène DE SIEBENTHAL
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
M. Italo GARD a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE
M. Jean-Marc LHERMET a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Madame Rosy CHAMAYOU

| Nombre de conseillers : | 27 | | | | |
|--------------------------------|-----------|----|------------|---|----|
| En exercice | : | 27 | Pour | : | 23 |
| Présents | : | 16 | Contre | : | / |
| Votants | : | 23 | Abstention | : | / |

1.1. AVENANT 02 POUR LE LOT 1 - MARCHE DE LA PLACE DE LA FRUITIERE

Madame le Maire,

RAPPELLE que les travaux de l'aménagement de la place de la Fruitière ont débuté en octobre 2025.

EXPLIQUE qu'il convient d'établir un deuxième avenant d'un montant de 985,00 € HT pour le lot 1 « Terrassement, voirie, bordures, revêtements, signalisation, mobilier » afin d'ajouter la réalisation d'un contrôle technique de l'installation du réseau d'éclairage public, ainsi qu'un plan de recollement au format SQLITE.

INDIQUE que ces préconisations ont été recommandées par le SYANE ainsi que notre maîtrise d'œuvre IMEOS.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la commande publique, et notamment les articles L2194-1 et R2194-8,

Vu la délibération n°2025_054 du Conseil municipal du 27 juin 2025 attribuant les marchés de travaux pour l'aménagement de la place de la Fruitière,

Considérant que dans le cadre de cette opération, un deuxième avenant doit être établi pour le lot n°1 « Terrassement, voirie, bordures, revêtements, signalisation, mobilier », notifié le 30 juillet 2025 à l'entreprise DECREMPS BTP,

Considérant que cet avenant a pour objet d'ajouter la réalisation d'un contrôle technique de l'installation du réseau d'éclairage public, ainsi qu'un plan de recollement au format SQLITE,

Considérant que cet avenant entraîne une plus-value de 985,00 € HT soit 1 182,00 € TTC, correspondant à des travaux et des prestations devenus nécessaires et proposés par la maîtrise d'œuvre et le SYANE,

Considérant que selon l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial,

Considérant que le montant après avenant 01 du lot 1 s'élève à 199 558,80 € HT soit 239 470,56 € TTC et que le montant de la modification est une plus-value de 985,00 € HT soit 5,86% du montant initial du lot et soit 0,49% du montant total du marché,

Considérant que le nouveau montant total du marché avec cet avenant est fixé à 200 543,80 € HT, soit 240 652,56 € TTC,

Considérant l'avenant n°2 ci-joint,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°2 opérant les modifications précitées du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et portant le nouveau montant du lot 1 à 200 543,80 € HT.

AUTORISE Madame le Maire à signer à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

18 DEC. 2025

18 DEC. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 15 décembre 2025

Le Maire – Catherine BASTARD



La secrétaire de séance – Rosy CHAMAYOU